

Délibération n° 20250125-010

Extrait du registre des délibérations

Du Comité syndical du 15 octobre 2025

Objet : AUTORISATION DE
PROGRAMME EP
2024/2027 V2

Rapporteur : Stéphane
GUILLAUME

Secrétaire de séance :
Madame Evelynne BRUN

Date de convocation :
10 octobre 2025

Nombre de délégués :

En exercice : 143

Présents : 23

Pouvoir : 1

Votants : 24

Pour : 22

Contre : 0 –

Abstention : 1 – (DONNET
Anne-Michèle)

Ne prend pas part au vote :
1 - (EGLI Eric)

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze octobre à neuf heures et quinze minutes en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 par renvoi du L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le comité syndical de territoire d'énergie Puy-de-Dôme, dûment convoqué, s'est réuni, Salle de réunion Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme, sous la présidence de M. GOUTTEBEL, Président.

Le quorum n'ayant pas été atteint à cette occasion, le comité syndical a de nouveau été convoqué le 15 octobre 2025 à neuf heures, en application des articles L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), dans les locaux de Territoire d'Énergie Puy de Dôme à Cournon d'Auvergne.

Etaient présents les délégués suivants :

Titulaires :

GOUTTEBEL Sébastien, CHABRILLAT Rémi, MARQUES Antonio, BRUN Evelynne, DUCOING Guy, DOMINGO Marcel, DURAND Jean-Paul, COUPAT Sylvie, DEMAY André, PRADIER Alain, RAYNAUD Dominique, JARLIER Dominique, DAUPHIN Serge, EGLI Eric, BARRASSON Bernard, BANNIER Dominique, BOISNAULT Christian, LAMOUREUX Jean-François, RABY Laurent, DROZDZ Chantal, DONNET Anne-Michèle, ANDANSON Alain

Suppléants ayant pouvoir :

BOISNAULT Christian

Pouvoirs :

GUILLAUME Stéphane donne procuration à GOUTTEBEL Sébastien

Secrétaire de séance : Mme BRUN

AUTORISATION DE PROGRAMME EP 2024/2027 V2

Le Territoire Énergie du Puy de Dôme (TE63) utilise une Autorisation de Programme (AP) pour son plan pluriannuel d'investissements en éclairage public.

La délibération du 20250315-006 adoptée par l'Assemblée Délibérante dans sa séance du 15 mars 2025 actualisait l'AP EP comme suit :

Montant pour 3 ans : 30 M€ TTC

Crédit de Paiement (CP) 2024 : 8 010 000 €

Crédit de Paiement (CP) 2025 : 12 000 000 €

Crédit de Paiement (CP) 2026 : 9 990 000 €

Depuis plusieurs mois, les Territoires Energies sont soumis à des actions de vols et de recels de câbles. Le Puy de Dôme subit la même tendance. Elle y est même particulièrement marquée.

Environ 150 cas ont été recensés. Les travaux de remplacements sont estimés à 1.8M€.

Un tel impact financier était imprévisible. Afin de réaliser les travaux de remise en état des installations, il est proposé une augmentation de l'AP pour la porter à 31,8 M€ TTC et une répartition des crédits de paiement ainsi :

CP 2024 : 8 010 000 €

CP 2025 : 13 570 000 €

CP 2026 : 10 220 000 €

Le comité syndical, après en avoir délibéré :

- Valide la modification de l'Autorisation de Programme (AP) 2024-2026 pour les travaux en Eclairage Public (EP)

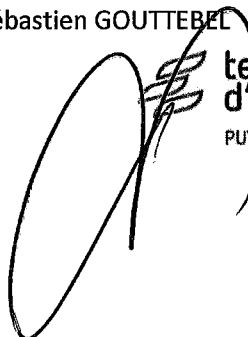
Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Monsieur Sébastien GOUTTEBEL

 **territoire
d'énergie**
PUY-DE-DÔME